

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DJS 153 Demandes de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19^e), du centre sportif Moureu (13^e) et le réaménagement des TEP des Amandiers (20^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19^e) dans le cadre du CPE, du centre sportif Charles Moureu (13^e) et réaménagement des TEP des Amandiers (20^e) ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à demander une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19^e) dans le cadre du CPE, du centre sportif Charles Moureu (13^e) et réaménagement des TEP des Amandiers (20^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO